



gler sur place les questions dont la solution entraîne pas d'engagement de dépenses. Les administrateurs de l'inscription maritime quel que soit leur grade, ont le droit de leur concours aux inspecteurs commerciaux des pêches.

Aux termes d'un autre arrêté, sont chargés des fonctions d'inspecteur commercial des pêches maritimes pour le bassin de la Manche et de l'Atlantique : M. Gaillard, administrateur de l'inscription maritime de 1re classe ; M. Labroy, négociant en poissons, affecté au commissariat des Transports Maritimes et de la Marine Marchande (service des pêches maritimes).

### Le brillant Exploit de deux torpilleurs italiens

Comment fut coulé le cuirassé « Wien »

On mande de Venise au Times : Le torpillage des deux dreadnoughts autrichiens, a été l'œuvre de deux petites embarcations automobiles ayant entre elles un total de trente hommes à bord.

L'homme qui a accompli cet exploit, est le commandant Luigi Rizzo, marin déjà célèbre pour le torpillage du cuirassé Wien, dans le port de Trieste et par d'autres innombrables exploits antérieurs. L'autre embarcation était commandée par un aspirant nommé Anzolo. Le commandant Rizzo interviewé a dit qu'il croissait devant les flots de la Balmaise quand il fut sonné et qu'il vit à l'horizon un cuirassé de Pola, une colonne de fumée. Il prit cette direction et vit une escadre ennemie. Pensant qu'il aurait jamais de chance de s'en débarrasser, il donna l'ordre à l'aspirant de faire ce qu'il pensait pour le mieux et se dirigea lui-même droit sur l'ennemi.

Le commandant Rizzo s'exprime, étonné de la ligne et de la distance qui séparaient de cinq cents pieds des cuirassés, il commença à lancer les torpilles. Une torpille frappa le cuirassé au niveau des cheminées et, la seconde plus à l'arrière, mais elle explosa aussi. Un contre-torpilleur autrichien tenta d'éprouver le navire du commandant Rizzo pendant qu'il était sans armes, mais celui-ci jeta une charge de fond qui le fit exploser.

Après l'heureux résultat de cette opération, le commandant Rizzo s'exprime, étonné de la ligne et de la distance qui séparaient de cinq cents pieds des cuirassés, il commença à lancer les torpilles. Une torpille frappa le cuirassé au niveau des cheminées et, la seconde plus à l'arrière, mais elle explosa aussi.

Un cuirassé autrichien torpillé

Le Messaggero apprend de Zurich qu'une communication officielle autrichienne avoue qu'une torpille a coulé le cuirassé Wien, qui s'agit du Tegelhof qui a été coulé près de Lissa.

### L'INTERVENTION ALLIÉE EN RUSSIE

L'attitude du Japon

On télégraphie de Tien-Tsin : Le gouvernement de Tokio, à la suite de la récente conférence, s'est vu contraint de publier prochainement une déclaration qui définira l'attitude du Japon vis-à-vis de la Russie.

Cette déclaration sera sans doute allusion aux discussions qui ont eu lieu à la récente conférence de Versailles au sujet de l'intervention alliée en Russie. Apparemment, le résultat de ces discussions s'est fait sentir à Tokio.

### L'Amérique contre l'Allemagne

L'anniversaire de l'arrivée des premières troupes

A l'occasion de l'anniversaire de l'arrivée en France des premières troupes américaines, le président de la République a adressé le télégramme suivant à M. le président Wilson :

Monsieur le Président, Je ne veux pas laisser passer l'anniversaire de votre arrivée en France sans que les premiers chefs de l'armée américaine, dans votre camp, n'expriment leur admiration pour le magnifique effort accompli depuis lors par la grande République américaine et ses vives félicitations pour les belles troupes qui commencent à donner sur les champs de bataille des exemples dignes de leur bravoure. Les Alliés qui ont à votre tête un chef de guerre, ont en vous un chef de guerre, ont en vous un chef de guerre, ont en vous un chef de guerre.

### L'Agence Internationale des Prisonniers de Guerre

L'Agence internationale des prisonniers de guerre a annoncé que l'appel financier qu'elle avait adressé en novembre 1917, lui a rapporté les sommes suivantes : France, 106.010 francs ; Amérique, 11.053 fr. ; Italie, 43.520 francs ; Suisse, 21.900 fr.

### Le Puits de l'Aiguillette

Mais sa haine voulait frapper un grand coup. Il gardait précieusement son secret dans son cœur. N'était-ce point sa sauvegarde, ce secret, en cas de danger ?

Si quelque jour on l'accusait de ce crime lentement préparé dans les vieux travaux de l'Aiguillette, il forcerait tout le monde au silence par la seule révélation du passé honnête de Barliou.

Il était bien tranquille et voilà pourquoi il s'aventurait avec tant d'audace. Ce même soir, ayant quitté son service à midi, il était libre.

Il alla rôder aux environs de vau puits. Avant d'y descendre, il inspectait avec soin les environs, afin d'éviter toutes les occasions d'être surpris.

### munie une paix qui répondra aux principes

solennellement posés par vous et qui assurera avec les garanties nécessaires le régime du droit et la liberté des nations. — R. POINCARÉ.

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

#### La Journée Parlementaire

Paris, 13 Juin. La séance est ouverte à 3 heures 15, sous la présidence de M. Groussier.

La Chambre adopte sans débat le projet de loi adopté par la Chambre et modifié par le Sénat, relatif aux militaires pendant la durée de la guerre, et à leur situation pendant la durée de la guerre.

La loi des loyers L'ordre du jour appelle la demande de discussion immédiate de la proposition de loi de M. Levasseur, ayant pour objet de rendre applicable à tous les baux et locations verbales la loi du 9 mars 1915.

M. Groussier, rapporteur, expose les observations apportées par M. Levasseur, mais il craint que le moment soit peu opportun pour réaliser sa proposition. M. Levasseur insiste sur l'urgence de la proposition pour éviter de fausser le mécanisme de la loi.

M. Groussier accepte le retrait provisoire, sous la réserve que M. Sal donne ces instructions par écrit.

Les essences et carburants L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de loi de M. Antonin Dubost, tendant à la création d'une Commission des contrôles des dépenses de la marine et de la répartition et de la constitution des essences et carburants pour automobiles dans la zone des armées et de l'intérieur.

M. Groussier, rapporteur, expose les observations de M. Borel, ministre de l'Intérieur, qui déclare que la proposition de loi de M. Antonin Dubost, tendant à la création d'une Commission des contrôles des dépenses de la marine et de la répartition et de la constitution des essences et carburants pour automobiles dans la zone des armées et de l'intérieur, est une proposition de loi de détail.

M. Borel, ministre de l'Intérieur, déclare que la proposition de loi de M. Antonin Dubost, tendant à la création d'une Commission des contrôles des dépenses de la marine et de la répartition et de la constitution des essences et carburants pour automobiles dans la zone des armées et de l'intérieur, est une proposition de loi de détail.

M. Antonin Dubost, rapporteur, expose les observations de M. Borel, ministre de l'Intérieur, qui déclare que la proposition de loi de M. Antonin Dubost, tendant à la création d'une Commission des contrôles des dépenses de la marine et de la répartition et de la constitution des essences et carburants pour automobiles dans la zone des armées et de l'intérieur, est une proposition de loi de détail.

M. Antonin Dubost, rapporteur, expose les observations de M. Borel, ministre de l'Intérieur, qui déclare que la proposition de loi de M. Antonin Dubost, tendant à la création d'une Commission des contrôles des dépenses de la marine et de la répartition et de la constitution des essences et carburants pour automobiles dans la zone des armées et de l'intérieur, est une proposition de loi de détail.

M. Antonin Dubost, rapporteur, expose les observations de M. Borel, ministre de l'Intérieur, qui déclare que la proposition de loi de M. Antonin Dubost, tendant à la création d'une Commission des contrôles des dépenses de la marine et de la répartition et de la constitution des essences et carburants pour automobiles dans la zone des armées et de l'intérieur, est une proposition de loi de détail.

M. Antonin Dubost, rapporteur, expose les observations de M. Borel, ministre de l'Intérieur, qui déclare que la proposition de loi de M. Antonin Dubost, tendant à la création d'une Commission des contrôles des dépenses de la marine et de la répartition et de la constitution des essences et carburants pour automobiles dans la zone des armées et de l'intérieur, est une proposition de loi de détail.

M. Antonin Dubost, rapporteur, expose les observations de M. Borel, ministre de l'Intérieur, qui déclare que la proposition de loi de M. Antonin Dubost, tendant à la création d'une Commission des contrôles des dépenses de la marine et de la répartition et de la constitution des essences et carburants pour automobiles dans la zone des armées et de l'intérieur, est une proposition de loi de détail.

M. Antonin Dubost, rapporteur, expose les observations de M. Borel, ministre de l'Intérieur, qui déclare que la proposition de loi de M. Antonin Dubost, tendant à la création d'une Commission des contrôles des dépenses de la marine et de la répartition et de la constitution des essences et carburants pour automobiles dans la zone des armées et de l'intérieur, est une proposition de loi de détail.

M. Antonin Dubost, rapporteur, expose les observations de M. Borel, ministre de l'Intérieur, qui déclare que la proposition de loi de M. Antonin Dubost, tendant à la création d'une Commission des contrôles des dépenses de la marine et de la répartition et de la constitution des essences et carburants pour automobiles dans la zone des armées et de l'intérieur, est une proposition de loi de détail.

M. Antonin Dubost, rapporteur, expose les observations de M. Borel, ministre de l'Intérieur, qui déclare que la proposition de loi de M. Antonin Dubost, tendant à la création d'une Commission des contrôles des dépenses de la marine et de la répartition et de la constitution des essences et carburants pour automobiles dans la zone des armées et de l'intérieur, est une proposition de loi de détail.

M. Antonin Dubost, rapporteur, expose les observations de M. Borel, ministre de l'Intérieur, qui déclare que la proposition de loi de M. Antonin Dubost, tendant à la création d'une Commission des contrôles des dépenses de la marine et de la répartition et de la constitution des essences et carburants pour automobiles dans la zone des armées et de l'intérieur, est une proposition de loi de détail.

M. Antonin Dubost, rapporteur, expose les observations de M. Borel, ministre de l'Intérieur, qui déclare que la proposition de loi de M. Antonin Dubost, tendant à la création d'une Commission des contrôles des dépenses de la marine et de la répartition et de la constitution des essences et carburants pour automobiles dans la zone des armées et de l'intérieur, est une proposition de loi de détail.

M. Antonin Dubost, rapporteur, expose les observations de M. Borel, ministre de l'Intérieur, qui déclare que la proposition de loi de M. Antonin Dubost, tendant à la création d'une Commission des contrôles des dépenses de la marine et de la répartition et de la constitution des essences et carburants pour automobiles dans la zone des armées et de l'intérieur, est une proposition de loi de détail.

M. Antonin Dubost, rapporteur, expose les observations de M. Borel, ministre de l'Intérieur, qui déclare que la proposition de loi de M. Antonin Dubost, tendant à la création d'une Commission des contrôles des dépenses de la marine et de la répartition et de la constitution des essences et carburants pour automobiles dans la zone des armées et de l'intérieur, est une proposition de loi de détail.

M. Antonin Dubost, rapporteur, expose les observations de M. Borel, ministre de l'Intérieur, qui déclare que la proposition de loi de M. Antonin Dubost, tendant à la création d'une Commission des contrôles des dépenses de la marine et de la répartition et de la constitution des essences et carburants pour automobiles dans la zone des armées et de l'intérieur, est une proposition de loi de détail.

M. Antonin Dubost, rapporteur, expose les observations de M. Borel, ministre de l'Intérieur, qui déclare que la proposition de loi de M. Antonin Dubost, tendant à la création d'une Commission des contrôles des dépenses de la marine et de la répartition et de la constitution des essences et carburants pour automobiles dans la zone des armées et de l'intérieur, est une proposition de loi de détail.

M. Antonin Dubost, rapporteur, expose les observations de M. Borel, ministre de l'Intérieur, qui déclare que la proposition de loi de M. Antonin Dubost, tendant à la création d'une Commission des contrôles des dépenses de la marine et de la répartition et de la constitution des essences et carburants pour automobiles dans la zone des armées et de l'intérieur, est une proposition de loi de détail.

M. Antonin Dubost, rapporteur, expose les observations de M. Borel, ministre de l'Intérieur, qui déclare que la proposition de loi de M. Antonin Dubost, tendant à la création d'une Commission des contrôles des dépenses de la marine et de la répartition et de la constitution des essences et carburants pour automobiles dans la zone des armées et de l'intérieur, est une proposition de loi de détail.

M. Antonin Dubost, rapporteur, expose les observations de M. Borel, ministre de l'Intérieur, qui déclare que la proposition de loi de M. Antonin Dubost, tendant à la création d'une Commission des contrôles des dépenses de la marine et de la répartition et de la constitution des essences et carburants pour automobiles dans la zone des armées et de l'intérieur, est une proposition de loi de détail.

M. Antonin Dubost, rapporteur, expose les observations de M. Borel, ministre de l'Intérieur, qui déclare que la proposition de loi de M. Antonin Dubost, tendant à la création d'une Commission des contrôles des dépenses de la marine et de la répartition et de la constitution des essences et carburants pour automobiles dans la zone des armées et de l'intérieur, est une proposition de loi de détail.

M. Antonin Dubost, rapporteur, expose les observations de M. Borel, ministre de l'Intérieur, qui déclare que la proposition de loi de M. Antonin Dubost, tendant à la création d'une Commission des contrôles des dépenses de la marine et de la répartition et de la constitution des essences et carburants pour automobiles dans la zone des armées et de l'intérieur, est une proposition de loi de détail.

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

#### La Journée Parlementaire

Paris, 13 Juin. La séance est ouverte à 3 heures 15, sous la présidence de M. Groussier.

La Chambre adopte sans débat le projet de loi adopté par la Chambre et modifié par le Sénat, relatif aux militaires pendant la durée de la guerre, et à leur situation pendant la durée de la guerre.

La loi des loyers L'ordre du jour appelle la demande de discussion immédiate de la proposition de loi de M. Levasseur, ayant pour objet de rendre applicable à tous les baux et locations verbales la loi du 9 mars 1915.

M. Groussier, rapporteur, expose les observations apportées par M. Levasseur, mais il craint que le moment soit peu opportun pour réaliser sa proposition. M. Levasseur insiste sur l'urgence de la proposition pour éviter de fausser le mécanisme de la loi.

M. Groussier accepte le retrait provisoire, sous la réserve que M. Sal donne ces instructions par écrit.

Les essences et carburants L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de loi de M. Antonin Dubost, tendant à la création d'une Commission des contrôles des dépenses de la marine et de la répartition et de la constitution des essences et carburants pour automobiles dans la zone des armées et de l'intérieur.

M. Groussier, rapporteur, expose les observations de M. Borel, ministre de l'Intérieur, qui déclare que la proposition de loi de M. Antonin Dubost, tendant à la création d'une Commission des contrôles des dépenses de la marine et de la répartition et de la constitution des essences et carburants pour automobiles dans la zone des armées et de l'intérieur, est une proposition de loi de détail.

M. Borel, ministre de l'Intérieur, déclare que la proposition de loi de M. Antonin Dubost, tendant à la création d'une Commission des contrôles des dépenses de la marine et de la répartition et de la constitution des essences et carburants pour automobiles dans la zone des armées et de l'intérieur, est une proposition de loi de détail.

M. Antonin Dubost, rapporteur, expose les observations de M. Borel, ministre de l'Intérieur, qui déclare que la proposition de loi de M. Antonin Dubost, tendant à la création d'une Commission des contrôles des dépenses de la marine et de la répartition et de la constitution des essences et carburants pour automobiles dans la zone des armées et de l'intérieur, est une proposition de loi de détail.

M. Antonin Dubost, rapporteur, expose les observations de M. Borel, ministre de l'Intérieur, qui déclare que la proposition de loi de M. Antonin Dubost, tendant à la création d'une Commission des contrôles des dépenses de la marine et de la répartition et de la constitution des essences et carburants pour automobiles dans la zone des armées et de l'intérieur, est une proposition de loi de détail.

M. Antonin Dubost, rapporteur, expose les observations de M. Borel, ministre de l'Intérieur, qui déclare que la proposition de loi de M. Antonin Dubost, tendant à la création d'une Commission des contrôles des dépenses de la marine et de la répartition et de la constitution des essences et carburants pour automobiles dans la zone des armées et de l'intérieur, est une proposition de loi de détail.

M. Antonin Dubost, rapporteur, expose les observations de M. Borel, ministre de l'Intérieur, qui déclare que la proposition de loi de M. Antonin Dubost, tendant à la création d'une Commission des contrôles des dépenses de la marine et de la répartition et de la constitution des essences et carburants pour automobiles dans la zone des armées et de l'intérieur, est une proposition de loi de détail.

M. Antonin Dubost, rapporteur, expose les observations de M. Borel, ministre de l'Intérieur, qui déclare que la proposition de loi de M. Antonin Dubost, tendant à la création d'une Commission des contrôles des dépenses de la marine et de la répartition et de la constitution des essences et carburants pour automobiles dans la zone des armées et de l'intérieur, est une proposition de loi de détail.

M. Antonin Dubost, rapporteur, expose les observations de M. Borel, ministre de l'Intérieur, qui déclare que la proposition de loi de M. Antonin Dubost, tendant à la création d'une Commission des contrôles des dépenses de la marine et de la répartition et de la constitution des essences et carburants pour automobiles dans la zone des armées et de l'intérieur, est une proposition de loi de détail.

M. Antonin Dubost, rapporteur, expose les observations de M. Borel, ministre de l'Intérieur, qui déclare que la proposition de loi de M. Antonin Dubost, tendant à la création d'une Commission des contrôles des dépenses de la marine et de la répartition et de la constitution des essences et carburants pour automobiles dans la zone des armées et de l'intérieur, est une proposition de loi de détail.

M. Antonin Dubost, rapporteur, expose les observations de M. Borel, ministre de l'Intérieur, qui déclare que la proposition de loi de M. Antonin Dubost, tendant à la création d'une Commission des contrôles des dépenses de la marine et de la répartition et de la constitution des essences et carburants pour automobiles dans la zone des armées et de l'intérieur, est une proposition de loi de détail.

M. Antonin Dubost, rapporteur, expose les observations de M. Borel, ministre de l'Intérieur, qui déclare que la proposition de loi de M. Antonin Dubost, tendant à la création d'une Commission des contrôles des dépenses de la marine et de la répartition et de la constitution des essences et carburants pour automobiles dans la zone des armées et de l'intérieur, est une proposition de loi de détail.

M. Antonin Dubost, rapporteur, expose les observations de M. Borel, ministre de l'Intérieur, qui déclare que la proposition de loi de M. Antonin Dubost, tendant à la création d'une Commission des contrôles des dépenses de la marine et de la répartition et de la constitution des essences et carburants pour automobiles dans la zone des armées et de l'intérieur, est une proposition de loi de détail.

M. Antonin Dubost, rapporteur, expose les observations de M. Borel, ministre de l'Intérieur, qui déclare que la proposition de loi de M. Antonin Dubost, tendant à la création d'une Commission des contrôles des dépenses de la marine et de la répartition et de la constitution des essences et carburants pour automobiles dans la zone des armées et de l'intérieur, est une proposition de loi de détail.

M. Antonin Dubost, rapporteur, expose les observations de M. Borel, ministre de l'Intérieur, qui déclare que la proposition de loi de M. Antonin Dubost, tendant à la création d'une Commission des contrôles des dépenses de la marine et de la répartition et de la constitution des essences et carburants pour automobiles dans la zone des armées et de l'intérieur, est une proposition de loi de détail.

M. Antonin Dubost, rapporteur, expose les observations de M. Borel, ministre de l'Intérieur, qui déclare que la proposition de loi de M. Antonin Dubost, tendant à la création d'une Commission des contrôles des dépenses de la marine et de la répartition et de la constitution des essences et carburants pour automobiles dans la zone des armées et de l'intérieur, est une proposition de loi de détail.

M. Antonin Dubost, rapporteur, expose les observations de M. Borel, ministre de l'Intérieur, qui déclare que la proposition de loi de M. Antonin Dubost, tendant à la création d'une Commission des contrôles des dépenses de la marine et de la répartition et de la constitution des essences et carburants pour automobiles dans la zone des armées et de l'intérieur, est une proposition de loi de détail.

M. Antonin Dubost, rapporteur, expose les observations de M. Borel, ministre de l'Intérieur, qui déclare que la proposition de loi de M. Antonin Dubost, tendant à la création d'une Commission des contrôles des dépenses de la marine et de la répartition et de la constitution des essences et carburants pour automobiles dans la zone des armées et de l'intérieur, est une proposition de loi de détail.

M. Antonin Dubost, rapporteur, expose les observations de M. Borel, ministre de l'Intérieur, qui déclare que la proposition de loi de M. Antonin Dubost, tendant à la création d'une Commission des contrôles des dépenses de la marine et de la répartition et de la constitution des essences et carburants pour automobiles dans la zone des armées et de l'intérieur, est une proposition de loi de détail.

M. Antonin Dubost, rapporteur, expose les observations de M. Borel, ministre de l'Intérieur, qui déclare que la proposition de loi de M. Antonin Dubost, tendant à la création d'une Commission des contrôles des dépenses de la marine et de la répartition et de la constitution des essences et carburants pour automobiles dans la zone des armées et de l'intérieur, est une proposition de loi de détail.

M. Antonin Dubost, rapporteur, expose les observations de M. Borel, ministre de l'Intérieur, qui déclare que la proposition de loi de M. Antonin Dubost, tendant à la création d'une Commission des contrôles des dépenses de la marine et de la répartition et de la constitution des essences et carburants pour automobiles dans la zone des armées et de l'intérieur, est une proposition de loi de détail.

M. Antonin Dubost, rapporteur, expose les observations de M. Borel, ministre de l'Intérieur, qui déclare que la proposition de loi de M. Antonin Dubost, tendant à la création d'une Commission des contrôles des dépenses de la marine et de la répartition et de la constitution des essences et carburants pour automobiles dans la zone des armées et de l'intérieur, est une proposition de loi de détail.

M. Antonin Dubost, rapporteur, expose les observations de M. Borel, ministre de l'Intérieur, qui déclare que la proposition de loi de M. Antonin Dubost, tendant à la création d'une Commission des contrôles des dépenses de la marine et de la répartition et de la constitution des essences et carburants pour automobiles dans la zone des armées et de l'intérieur, est une proposition de loi de détail.

M. Antonin Dubost, rapporteur, expose les observations de M. Borel, ministre de l'Intérieur, qui déclare que la proposition de loi de M. Antonin Dubost, tendant à la création d'une Commission des contrôles des dépenses de la marine et de la répartition et de la constitution des essences et carburants pour automobiles dans la zone des armées et de l'intérieur, est une proposition de loi de détail.

### Notules Marseillaises

#### Subventions aux Coopératives

Au cours de sa dernière session, le Conseil général s'est montré très généreux à l'égard des sociétés coopératives, auxquelles il a alloué en tout 53.000 francs. Le conseil général a pensé avec juste raison que le meilleur moyen de lutter contre la cherté était d'encourager les relations directes du producteur au consommateur. C'est très bien, mais cet encouragement est loin d'avoir été proportionné à l'importance des sociétés. Des coopératives marseillaises qui groupent des milliers de consommateurs, et des coopératives de communes qui groupent une centaine d'adhérents recevaient des sommes équivalentes. Certaines ont dû obtenir des subventions qui dépassent le montant du capital social.

#### L'Affaire Malvy

On nous communique la note suivante : Après avoir référé à M. Monis, président de la Commission d'inspection de la Haute-Cour, nous pouvons affirmer que la note parue dans les journaux, relative aux conclusions de M. le procureur général Méron, est inexacte.

#### Le Congrès des Sous-Agents des P. T. T.

Le Congrès des sous-agents des P. T. T. s'est ouvert le 12 courant à Paris. Le représentant 76 sections syndicales, dont 40 de province étaient présents. M. Chavagny, président, assisté de Mme Ballet, de Lyon, et de M. Bricquet, de Bordeaux.

#### SEANCE DU MATIN

Le Congrès des sous-agents des P. T. T. s'est ouvert le 12 courant à Paris. Le représentant 76 sections syndicales, dont 40 de province étaient présents. M. Chavagny, président, assisté de Mme Ballet, de Lyon, et de M. Bricquet, de Bordeaux.

M. Chavagny, président, expose les conclusions de son rapport. Il expose les conclusions de son rapport. Il expose les conclusions de son rapport. Il expose les conclusions de son rapport.

M. Chavagny, président, expose les conclusions de son rapport. Il expose les conclusions de son rapport. Il expose les conclusions de son rapport. Il expose les conclusions de son rapport.

M. Chavagny, président, expose les conclusions de son rapport. Il expose les conclusions de son rapport. Il expose les conclusions de son rapport. Il expose les conclusions de son rapport.

M. Chavagny, président, expose les conclusions de son rapport. Il expose les conclusions de son rapport. Il expose les conclusions de son rapport. Il expose les conclusions de son rapport.

M. Chavagny, président, expose les conclusions de son rapport. Il expose les conclusions de son rapport. Il expose les conclusions de son rapport. Il expose les conclusions de son rapport.

M. Chavagny, président, expose les conclusions de son rapport. Il expose les conclusions de son rapport. Il expose les conclusions de son rapport. Il expose les conclusions de son rapport.

M. Chavagny, président, expose les conclusions de son rapport. Il expose les conclusions de son rapport. Il expose les conclusions de son rapport. Il expose les conclusions de son rapport.

M. Chavagny, président, expose les conclusions de son rapport. Il expose les conclusions de son rapport. Il expose les conclusions de son rapport. Il expose les conclusions de son rapport.

M. Chavagny, président, expose les conclusions de son rapport. Il expose les conclusions de son rapport. Il expose les conclusions de son rapport. Il expose les conclusions de son rapport.

M. Chavagny, président, expose les conclusions de son rapport. Il expose les conclusions de son rapport. Il expose les conclusions de son rapport. Il expose les conclusions de son rapport.

M. Chavagny, président, expose les conclusions de son rapport. Il expose les conclusions de son rapport. Il expose les conclusions de son rapport. Il expose les conclusions de son rapport.

M. Chavagny, président, expose les conclusions de son rapport. Il expose les conclusions de son rapport. Il expose les conclusions de son rapport. Il expose les conclusions de son rapport.

M. Chavagny, président, expose les conclusions de son rapport. Il expose les conclusions de son rapport. Il expose les conclusions de son rapport. Il expose les conclusions de son rapport.

M. Chavagny, président, expose les conclusions de son rapport. Il expose les conclusions de son rapport. Il expose les conclusions de son rapport. Il expose les conclusions de son rapport.

M. Chavagny, président, expose les conclusions de son rapport. Il expose les conclusions de son rapport. Il expose les conclusions de son rapport. Il expose les conclusions de son rapport.

M. Chavagny, président, expose les conclusions de son rapport. Il expose les conclusions de son rapport. Il expose les conclusions de son rapport. Il expose les conclusions de son rapport.

M. Chavagny, président, expose les conclusions de son rapport. Il expose les conclusions de son rapport. Il expose les conclusions de son rapport. Il expose les conclusions de son rapport.

M. Chavagny, président, expose les conclusions de son rapport. Il expose les conclusions de son rapport. Il expose les conclusions de son rapport. Il expose les conclusions de son rapport.

M. Chavagny, président, expose les conclusions de son rapport. Il expose les conclusions de son rapport. Il expose les conclusions de son rapport. Il expose les conclusions de son rapport.

M. Chavagny, président, expose les conclusions de son rapport. Il expose les conclusions de son rapport. Il expose les conclusions de son rapport. Il expose les conclusions de son rapport.

M. Chavagny, président, expose les conclusions de son rapport. Il expose les conclusions de son rapport. Il expose les conclusions de son rapport. Il expose les conclusions de son rapport.

M. Chavagny, président, expose les conclusions de son rapport. Il expose les conclusions de son rapport. Il expose les conclusions de son rapport. Il expose les conclusions de son rapport.

### Chronique Locale

#### La Température

Miel Beau, hier, à Marseille. Le thermomètre marquait 19° à 7 heures du soir. Maximum 27°, minimum 16°. Vent du Nord-Est, 2 à 3 mètres par seconde.

#### Les arrestations

Sur mandat du Parquet de Tarascon, un nommé L., a été arrêté pour vol de deux bicyclettes, de complaisance. Quant au blessé, arrêté pour coups et blessures.

#### Le Congrès des Sous-Agents des P. T. T.

Le Congrès des sous-agents des P. T. T. s'est ouvert le 12 courant à Paris. Le représentant 76 sections syndicales, dont 40 de province étaient présents. M. Chavagny, président, assisté de Mme Ballet, de Lyon, et de M. Bricquet, de Bordeaux.

#### SEANCE DU MATIN

Le Congrès des sous-agents des P. T. T. s'est ouvert le 12 courant à Paris. Le représentant 76 sections syndicales, dont 40 de province étaient présents. M. Chavagny, président, assisté de Mme Ballet, de Lyon, et de M. Bricquet, de Bordeaux.

M. Chavagny, président, expose les conclusions de son rapport. Il expose les conclusions de son rapport. Il expose les conclusions de son rapport. Il expose les conclusions de son rapport.

M. Chavagny, président, expose les conclusions de son rapport. Il expose les conclusions de son rapport. Il expose les conclusions de son rapport. Il expose les conclusions de son rapport.

M. Chavagny, président, expose les conclusions de son rapport. Il expose les conclusions de son rapport. Il expose les conclusions de son rapport. Il expose les conclusions de son rapport.

M. Chavagny, président, expose les conclusions de son rapport. Il expose les conclusions de son rapport. Il expose les conclusions de son rapport. Il expose les conclusions de son rapport.

M. Chavagny, président, expose les conclusions de son rapport. Il expose les conclusions de son rapport. Il expose les conclusions de son rapport. Il expose les conclusions de son rapport.

M. Chavagny, président, expose les conclusions de son rapport. Il expose les conclusions de son rapport. Il expose les conclusions de son rapport. Il expose les conclusions de son rapport.

M. Chavagny, président, expose les conclusions de son rapport. Il expose les conclusions de son rapport. Il expose les conclusions de son rapport. Il expose les conclusions de son rapport.

M. Chavagny, président, expose les conclusions de son rapport. Il expose les conclusions de son rapport. Il expose les conclusions de son rapport. Il expose les conclusions de son rapport.

DERNIERES DEPÊCHES DE LA GUERRE

PAR FIL SPECIAL

CONSEIL DE GUERRE

L'Assassinat de Beaucaire

Devant le 1er conseil de guerre, présidé par le colonel Mollard, a comparu hier, le sapeur-mineur Bérald Emilio, âgé de 33 ans, du 10e régiment, originaire de Beaucaire...

KOLA-SPORT VIN TONKA A LA KOLA

La Question du Tabac

Nous recevons la lettre suivante : Monsieur le Directeur du Petit Provençal, j'ai recours à votre obligeance pour signaler à qui de droit, les situations intolérables des débitants de tabac qui sont quotidiennement pris à partie par le public...

Le Carnet du Mobilisé

Le paiement de l'indemnité de vivres aux militaires autres que les officiers et militaires à titre mensuel, bénéficiaire de permissions de convalescence, à la fin de la période...

Les Concours du Conservatoire

Résultats des concours du Conservatoire : Solfège supérieur. Ont obtenu une classe de M. Gérard, 2e prix, unanimité, Prilère Jean, 1er accessit, unanimité, Roger Marcel, 2e accessit, Martin Lucien, 3e accessit, Fournier Ferdinand...

Marseille et la Guerre

Mort au champ d'honneur

Au nombre de nos concitoyens glorieusement tombés pour la défense de la Patrie, nous avons aujourd'hui à citer le nom de M. Alexandre Castagner, caporal au 252e régiment d'infanterie, décoré de la Croix de guerre, tué à l'ennemi le 17 mai 1918.

Obseques d'un brave

Hier, à 7 heures et demie, ont eu lieu à l'hôpital de la Mazarade, les obsèques du soldat du train des équipages Verrier Antoine, décédé des suites de blessures contractées au front. Les honneurs militaires furent rendus par une délégation du 141e régiment de ligne...

Allocations militaires

La perception de la 4e division (118 rue Paradis), ayant modifié l'ordre des paiements, les allocataires de cette perception devront consulter l'indication des paiements publiée chez eux.

THEATRES, CONCERTS, CINEMAS

THEATRE DU GYMNASSE. — A 8 h. 30, Mon Joli, comédie-vaudeville de M. Yves Mirande, avec les principaux créateurs. A Paris, M. Victor Boucher, Mlle Henriette Miller, Sarah Ratale, etc.

LES RESTRICTIONS

Le régime des tickets de pain

Le régime des tickets de pain entrera en vigueur à Marseille le 15 juin. A partir de cette date, les boulangers, les hôteliers et les restaurateurs, ne pourront livrer ou faire consommer du pain que sur remise des tickets de leurs clients. Il est interdit, sans préjudice de toutes autres fraudes prévues et réprimées par le Code pénal, de livrer du pain sans remise de tickets correspondants à la quantité livrée ou contre remise de tickets périmés.

LES RESTRICTIONS

Le régime des tickets de pain

Le régime des tickets de pain entrera en vigueur à Marseille le 15 juin. A partir de cette date, les boulangers, les hôteliers et les restaurateurs, ne pourront livrer ou faire consommer du pain que sur remise des tickets de leurs clients. Il est interdit, sans préjudice de toutes autres fraudes prévues et réprimées par le Code pénal, de livrer du pain sans remise de tickets correspondants à la quantité livrée ou contre remise de tickets périmés.

LES RESTRICTIONS

Le régime des tickets de pain

Le régime des tickets de pain entrera en vigueur à Marseille le 15 juin. A partir de cette date, les boulangers, les hôteliers et les restaurateurs, ne pourront livrer ou faire consommer du pain que sur remise des tickets de leurs clients. Il est interdit, sans préjudice de toutes autres fraudes prévues et réprimées par le Code pénal, de livrer du pain sans remise de tickets correspondants à la quantité livrée ou contre remise de tickets périmés.

LES RESTRICTIONS

Le régime des tickets de pain

Le régime des tickets de pain entrera en vigueur à Marseille le 15 juin. A partir de cette date, les boulangers, les hôteliers et les restaurateurs, ne pourront livrer ou faire consommer du pain que sur remise des tickets de leurs clients. Il est interdit, sans préjudice de toutes autres fraudes prévues et réprimées par le Code pénal, de livrer du pain sans remise de tickets correspondants à la quantité livrée ou contre remise de tickets périmés.

LES RESTRICTIONS

Le régime des tickets de pain

Le régime des tickets de pain entrera en vigueur à Marseille le 15 juin. A partir de cette date, les boulangers, les hôteliers et les restaurateurs, ne pourront livrer ou faire consommer du pain que sur remise des tickets de leurs clients. Il est interdit, sans préjudice de toutes autres fraudes prévues et réprimées par le Code pénal, de livrer du pain sans remise de tickets correspondants à la quantité livrée ou contre remise de tickets périmés.

LES RESTRICTIONS

Le régime des tickets de pain

Le régime des tickets de pain entrera en vigueur à Marseille le 15 juin. A partir de cette date, les boulangers, les hôteliers et les restaurateurs, ne pourront livrer ou faire consommer du pain que sur remise des tickets de leurs clients. Il est interdit, sans préjudice de toutes autres fraudes prévues et réprimées par le Code pénal, de livrer du pain sans remise de tickets correspondants à la quantité livrée ou contre remise de tickets périmés.

LES RESTRICTIONS

Le régime des tickets de pain

Le régime des tickets de pain entrera en vigueur à Marseille le 15 juin. A partir de cette date, les boulangers, les hôteliers et les restaurateurs, ne pourront livrer ou faire consommer du pain que sur remise des tickets de leurs clients. Il est interdit, sans préjudice de toutes autres fraudes prévues et réprimées par le Code pénal, de livrer du pain sans remise de tickets correspondants à la quantité livrée ou contre remise de tickets périmés.

LES RESTRICTIONS

Le régime des tickets de pain

Le régime des tickets de pain entrera en vigueur à Marseille le 15 juin. A partir de cette date, les boulangers, les hôteliers et les restaurateurs, ne pourront livrer ou faire consommer du pain que sur remise des tickets de leurs clients. Il est interdit, sans préjudice de toutes autres fraudes prévues et réprimées par le Code pénal, de livrer du pain sans remise de tickets correspondants à la quantité livrée ou contre remise de tickets périmés.

LES RESTRICTIONS

Le régime des tickets de pain

Le régime des tickets de pain entrera en vigueur à Marseille le 15 juin. A partir de cette date, les boulangers, les hôteliers et les restaurateurs, ne pourront livrer ou faire consommer du pain que sur remise des tickets de leurs clients. Il est interdit, sans préjudice de toutes autres fraudes prévues et réprimées par le Code pénal, de livrer du pain sans remise de tickets correspondants à la quantité livrée ou contre remise de tickets périmés.

Sur le Front de Macédoine

Communiqué français

Les opérations sur les monts Kamia et Loma se sont poursuivies avec succès. A droite, nos éléments avancés ont progressé sur la crête Cora-Top, jusqu'à la source du Skumbi et sur Kukuli. Au centre, nous avons pénétré dans Sira-prato, où nous avons pris de nombreux approvisionnements de vivres et de munitions. A gauche, nous tenons Gopos, nous nous organisons sur le terrain conquis.

LA DÉFENSE DE PARIS

Au Conseil municipal

Les membres du Conseil municipal de Paris se sont réunis aujourd'hui dans le cabinet du président. Le bureau a exposé l'assombliement de l'état des travaux accomplis pendant l'intersession. MM. Mithouard et Deslandres ont tenu leurs collègues au courant des démarches faites auprès des pouvoirs publics et de divers accords intervenus. D'autre part, un compte rendu a été fait des différentes mesures déjà prises ou préparées par les Commissions permanentes du Conseil municipal.

LA DÉFENSE DE PARIS

Au Conseil municipal

Les membres du Conseil municipal de Paris se sont réunis aujourd'hui dans le cabinet du président. Le bureau a exposé l'assombliement de l'état des travaux accomplis pendant l'intersession. MM. Mithouard et Deslandres ont tenu leurs collègues au courant des démarches faites auprès des pouvoirs publics et de divers accords intervenus. D'autre part, un compte rendu a été fait des différentes mesures déjà prises ou préparées par les Commissions permanentes du Conseil municipal.

LA DÉFENSE DE PARIS

Au Conseil municipal

Les membres du Conseil municipal de Paris se sont réunis aujourd'hui dans le cabinet du président. Le bureau a exposé l'assombliement de l'état des travaux accomplis pendant l'intersession. MM. Mithouard et Deslandres ont tenu leurs collègues au courant des démarches faites auprès des pouvoirs publics et de divers accords intervenus. D'autre part, un compte rendu a été fait des différentes mesures déjà prises ou préparées par les Commissions permanentes du Conseil municipal.

LA DÉFENSE DE PARIS

Au Conseil municipal

Les membres du Conseil municipal de Paris se sont réunis aujourd'hui dans le cabinet du président. Le bureau a exposé l'assombliement de l'état des travaux accomplis pendant l'intersession. MM. Mithouard et Deslandres ont tenu leurs collègues au courant des démarches faites auprès des pouvoirs publics et de divers accords intervenus. D'autre part, un compte rendu a été fait des différentes mesures déjà prises ou préparées par les Commissions permanentes du Conseil municipal.

LA DÉFENSE DE PARIS

Au Conseil municipal

Les membres du Conseil municipal de Paris se sont réunis aujourd'hui dans le cabinet du président. Le bureau a exposé l'assombliement de l'état des travaux accomplis pendant l'intersession. MM. Mithouard et Deslandres ont tenu leurs collègues au courant des démarches faites auprès des pouvoirs publics et de divers accords intervenus. D'autre part, un compte rendu a été fait des différentes mesures déjà prises ou préparées par les Commissions permanentes du Conseil municipal.

LA DÉFENSE DE PARIS

Au Conseil municipal

Les membres du Conseil municipal de Paris se sont réunis aujourd'hui dans le cabinet du président. Le bureau a exposé l'assombliement de l'état des travaux accomplis pendant l'intersession. MM. Mithouard et Deslandres ont tenu leurs collègues au courant des démarches faites auprès des pouvoirs publics et de divers accords intervenus. D'autre part, un compte rendu a été fait des différentes mesures déjà prises ou préparées par les Commissions permanentes du Conseil municipal.

LA DÉFENSE DE PARIS

Au Conseil municipal

Les membres du Conseil municipal de Paris se sont réunis aujourd'hui dans le cabinet du président. Le bureau a exposé l'assombliement de l'état des travaux accomplis pendant l'intersession. MM. Mithouard et Deslandres ont tenu leurs collègues au courant des démarches faites auprès des pouvoirs publics et de divers accords intervenus. D'autre part, un compte rendu a été fait des différentes mesures déjà prises ou préparées par les Commissions permanentes du Conseil municipal.

LA DÉFENSE DE PARIS

Au Conseil municipal

Les membres du Conseil municipal de Paris se sont réunis aujourd'hui dans le cabinet du président. Le bureau a exposé l'assombliement de l'état des travaux accomplis pendant l'intersession. MM. Mithouard et Deslandres ont tenu leurs collègues au courant des démarches faites auprès des pouvoirs publics et de divers accords intervenus. D'autre part, un compte rendu a été fait des différentes mesures déjà prises ou préparées par les Commissions permanentes du Conseil municipal.

LA GRANDE BATAILLE

Une puissante attaque allemande est repoussée à Courcelles

Le gouvernement fait, à 23 heures, le communiqué officiel suivant : Au cours de la journée, les Allemands ont lancé une puissante attaque depuis Courcelles jusqu'au nord de Méry. Frisés sous nos feux, les troupes assaillantes n'ont pu aborder nos positions et ont dû reculer sur leurs lignes de départ, après avoir subi de très fortes pertes. Dans le matériel capturé au cours de nos attaques du 13, se trouvent dix canons, dont quatre lourds, et un très grand nombre de mitrailleurs.

LA GRANDE BATAILLE

Une puissante attaque allemande est repoussée à Courcelles

Le gouvernement fait, à 23 heures, le communiqué officiel suivant : Au cours de la journée, les Allemands ont lancé une puissante attaque depuis Courcelles jusqu'au nord de Méry. Frisés sous nos feux, les troupes assaillantes n'ont pu aborder nos positions et ont dû reculer sur leurs lignes de départ, après avoir subi de très fortes pertes. Dans le matériel capturé au cours de nos attaques du 13, se trouvent dix canons, dont quatre lourds, et un très grand nombre de mitrailleurs.

LA GRANDE BATAILLE

Une puissante attaque allemande est repoussée à Courcelles

Le gouvernement fait, à 23 heures, le communiqué officiel suivant : Au cours de la journée, les Allemands ont lancé une puissante attaque depuis Courcelles jusqu'au nord de Méry. Frisés sous nos feux, les troupes assaillantes n'ont pu aborder nos positions et ont dû reculer sur leurs lignes de départ, après avoir subi de très fortes pertes. Dans le matériel capturé au cours de nos attaques du 13, se trouvent dix canons, dont quatre lourds, et un très grand nombre de mitrailleurs.

LA GRANDE BATAILLE

Une puissante attaque allemande est repoussée à Courcelles

Le gouvernement fait, à 23 heures, le communiqué officiel suivant : Au cours de la journée, les Allemands ont lancé une puissante attaque depuis Courcelles jusqu'au nord de Méry. Frisés sous nos feux, les troupes assaillantes n'ont pu aborder nos positions et ont dû reculer sur leurs lignes de départ, après avoir subi de très fortes pertes. Dans le matériel capturé au cours de nos attaques du 13, se trouvent dix canons, dont quatre lourds, et un très grand nombre de mitrailleurs.

LA GRANDE BATAILLE

Une puissante attaque allemande est repoussée à Courcelles

Le gouvernement fait, à 23 heures, le communiqué officiel suivant : Au cours de la journée, les Allemands ont lancé une puissante attaque depuis Courcelles jusqu'au nord de Méry. Frisés sous nos feux, les troupes assaillantes n'ont pu aborder nos positions et ont dû reculer sur leurs lignes de départ, après avoir subi de très fortes pertes. Dans le matériel capturé au cours de nos attaques du 13, se trouvent dix canons, dont quatre lourds, et un très grand nombre de mitrailleurs.

LA GRANDE BATAILLE

Une puissante attaque allemande est repoussée à Courcelles

Le gouvernement fait, à 23 heures, le communiqué officiel suivant : Au cours de la journée, les Allemands ont lancé une puissante attaque depuis Courcelles jusqu'au nord de Méry. Frisés sous nos feux, les troupes assaillantes n'ont pu aborder nos positions et ont dû reculer sur leurs lignes de départ, après avoir subi de très fortes pertes. Dans le matériel capturé au cours de nos attaques du 13, se trouvent dix canons, dont quatre lourds, et un très grand nombre de mitrailleurs.

LA GRANDE BATAILLE

Une puissante attaque allemande est repoussée à Courcelles

Le gouvernement fait, à 23 heures, le communiqué officiel suivant : Au cours de la journée, les Allemands ont lancé une puissante attaque depuis Courcelles jusqu'au nord de Méry. Frisés sous nos feux, les troupes assaillantes n'ont pu aborder nos positions et ont dû reculer sur leurs lignes de départ, après avoir subi de très fortes pertes. Dans le matériel capturé au cours de nos attaques du 13, se trouvent dix canons, dont quatre lourds, et un très grand nombre de mitrailleurs.

LA GRANDE BATAILLE

Une puissante attaque allemande est repoussée à Courcelles

Le gouvernement fait, à 23 heures, le communiqué officiel suivant : Au cours de la journée, les Allemands ont lancé une puissante attaque depuis Courcelles jusqu'au nord de Méry. Frisés sous nos feux, les troupes assaillantes n'ont pu aborder nos positions et ont dû reculer sur leurs lignes de départ, après avoir subi de très fortes pertes. Dans le matériel capturé au cours de nos attaques du 13, se trouvent dix canons, dont quatre lourds, et un très grand nombre de mitrailleurs.

LA GRANDE BATAILLE

Une puissante attaque allemande est repoussée à Courcelles

Le gouvernement fait, à 23 heures, le communiqué officiel suivant : Au cours de la journée, les Allemands ont lancé une puissante attaque depuis Courcelles jusqu'au nord de Méry. Frisés sous nos feux, les troupes assaillantes n'ont pu aborder nos positions et ont dû reculer sur leurs lignes de départ, après avoir subi de très fortes pertes. Dans le matériel capturé au cours de nos attaques du 13, se trouvent dix canons, dont quatre lourds, et un très grand nombre de mitrailleurs.

Sur le Front italien

Communiqué officiel

Le commandement suprême fait le communiqué officiel suivant : Lutte d'artillerie plus intense par intervalles dans la zone du Tonale, dans le secteur Posina-Astico et entre la Brenta et la Piave. L'activité des détachements d'explorateurs et d'aviation a été entravée par le mauvais temps.

Sur le Front italien

Communiqué officiel

Le commandement suprême fait le communiqué officiel suivant : Lutte d'artillerie plus intense par intervalles dans la zone du Tonale, dans le secteur Posina-Astico et entre la Brenta et la Piave. L'activité des détachements d'explorateurs et d'aviation a été entravée par le mauvais temps.

Sur le Front italien

Communiqué officiel

Le commandement suprême fait le communiqué officiel suivant : Lutte d'artillerie plus intense par intervalles dans la zone du Tonale, dans le secteur Posina-Astico et entre la Brenta et la Piave. L'activité des détachements d'explorateurs et d'aviation a été entravée par le mauvais temps.

Sur le Front italien

Communiqué officiel

Le commandement suprême fait le communiqué officiel suivant : Lutte d'artillerie plus intense par intervalles dans la zone du Tonale, dans le secteur Posina-Astico et entre la Brenta et la Piave. L'activité des détachements d'explorateurs et d'aviation a été entravée par le mauvais temps.

Sur le Front italien

Communiqué officiel

Le commandement suprême fait le communiqué officiel suivant : Lutte d'artillerie plus intense par intervalles dans la zone du Tonale, dans le secteur Posina-Astico et entre la Brenta et la Piave. L'activité des détachements d'explorateurs et d'aviation a été entravée par le mauvais temps.

Sur le Front italien

Communiqué officiel

Le commandement suprême fait le communiqué officiel suivant : Lutte d'artillerie plus intense par intervalles dans la zone du Tonale, dans le secteur Posina-Astico et entre la Brenta et la Piave. L'activité des détachements d'explorateurs et d'aviation a été entravée par le mauvais temps.

Sur le Front italien

Communiqué officiel

Le commandement suprême fait le communiqué officiel suivant : Lutte d'artillerie plus intense par intervalles dans la zone du Tonale, dans le secteur Posina-Astico et entre la Brenta et la Piave. L'activité des détachements d'explorateurs et d'aviation a été entravée par le mauvais temps.

Sur le Front italien

Communiqué officiel

Le commandement suprême fait le communiqué officiel suivant : Lutte d'artillerie plus intense par intervalles dans la zone du Tonale, dans le secteur Posina-Astico et entre la Brenta et la Piave. L'activité des détachements d'explorateurs et d'aviation a été entravée par le mauvais temps.

Sur le Front italien

Communiqué officiel

Le commandement suprême fait le communiqué officiel suivant : Lutte d'artillerie plus intense par intervalles dans la zone du Tonale, dans le secteur Posina-Astico et entre la Brenta et la Piave. L'activité des détachements d'explorateurs et d'aviation a été entravée par le mauvais temps.

Sur le Front italien

Communiqué officiel

Le commandement suprême fait le communiqué officiel suivant : Lutte d'artillerie plus intense par intervalles dans la zone du Tonale, dans le secteur Posina-Astico et entre la Brenta et la Piave. L'activité des détachements d'explorateurs et d'aviation a été entravée par le mauvais temps.

Sur le Front italien

Communiqué officiel

Le commandement suprême fait le communiqué officiel suivant : Lutte d'artillerie plus intense par intervalles dans la zone du Tonale, dans le secteur Posina-Astico et entre la Brenta et la Piave. L'activité des détachements d'explorateurs et d'aviation a été entravée par le mauvais temps.

Sur le Front italien

Communiqué officiel

Le commandement suprême fait le communiqué officiel suivant : Lutte d'artillerie plus intense par intervalles dans la zone du Tonale, dans le secteur Posina-Astico et entre la Brenta et la Piave. L'activité des détachements d'explorateurs et d'aviation a été entravée par le mauvais temps.

Sur le Front italien

Communiqué officiel

Le commandement suprême fait le communiqué officiel suivant : Lutte d'artillerie plus intense par intervalles dans la zone du Tonale, dans le secteur Posina-Astico et entre la Brenta et la Piave. L'activité des détachements d'explorateurs et d'aviation a été entravée par le mauvais temps.

Sur le Front italien

Communiqué officiel

Le commandement suprême fait le communiqué officiel suivant : Lutte d'artillerie plus intense par intervalles dans la zone du Tonale, dans le secteur Posina-Astico et entre la Brenta et la Piave. L'activité des détachements d'explorateurs et d'aviation a été entravée par le mauvais temps.

Sur le Front italien

Communiqué officiel

Le commandement suprême fait le communiqué officiel suivant : Lutte d'artillerie plus intense par intervalles dans la zone du Tonale, dans le secteur Posina-Astico et entre la Brenta et la Piave. L'activité des détachements d'explorateurs et d'aviation a été entravée par le mauvais temps.

Sur le Front italien

Communiqué officiel

Le commandement suprême fait le communiqué officiel suivant : Lutte d'artillerie plus intense par intervalles dans la zone du Tonale, dans le secteur Posina-Astico et entre la Brenta et la Piave. L'activité des détachements d'explorateurs et d'aviation a été entravée par le mauvais temps.

Sur le Front italien

Communiqué officiel

Le commandement suprême fait le communiqué officiel suivant : Lutte d'artillerie plus intense par intervalles dans la zone du Tonale, dans le secteur Posina-Astico et entre la Brenta et la Piave. L'activité des détachements d'explorateurs et d'aviation a été entravée par le mauvais temps.

Sur le Front italien

Communiqué officiel

Le commandement suprême fait le communiqué officiel suivant : Lutte d'artillerie plus intense par intervalles dans la zone du Tonale, dans le secteur Posina-Astico et entre la Brenta et la Piave. L'activité des détachements d'explorateurs et d'aviation a été entravée par le mauvais temps.

STENO-DACTYLO. Apprenez rapidement à vous la STENO-DACTYLO. Demandez le Programme gratuit des Editions LAROUSSE, 15, rue de Valenciennes, PARIS.

MALADIES DE LA PEAU. Les personnes atteintes d'éczémas, varicelles, plaies des jambes, eczéma, dartres, maladies de la peau et qui ont sans succès essayé les remèdes les plus divers s'adressent à M. O. PASSEURIEUX (de O.), spécialiste, 46, rue des Fèvres, à Bordeaux (Gironde), qui leur indiquera gratuitement sous le cachet, les moyens de se guérir par un nouveau traitement radical et peu coûteux.

Inouï et Merveilleux. TOUS NOS COMPLETS OU PARDESSUS SUR MESURE AVEC ESSAYAGE ET DEVANTS INCASSABLES. 92 fr. A l'Inouï Tailleur, Rue Paradis, 22, Rue Colbert, 10, Rue de Valenciennes, 60, MARSEILLE (Bd de la Mazarade), 37.

REMERCIEMENTS ET AVIS DE MESSE. M. Paul Camizon et son fils : M. et M<sup>me</sup> Auguste Ayas remercient leurs parents, amis et connaissances des marques de sympathie qu'ils ont reçues à l'occasion du décès de leur fille regrettée M<sup>lle</sup> Paul CAMIZON, née Jeanne AYAS. La messe de sortie de deuil sera dite dans l'intimité.

AVIS DE DECES. M. Victor Lang et sa famille : Corpa Angèle et la famille Corriga ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de M<sup>lle</sup> Marie LANG, décédée à l'âge de 30 ans, en son domicile, 2, rue Simonin (quartier d'Aubert). Un avis ultérieur fera connaître l'heure des obsèques.

La Philo Suprême prie ses adhérents (hommes ou dames), et toutes personnes qui pourraient se joindre à elle, d'assister aux obsèques de son regretté collègue, M<sup>lle</sup> Marie LANG, décédée à l'âge de 30 ans, en son domicile, 2, rue Simonin (quartier d'Aubert). Un avis ultérieur fera connaître l'heure des obsèques.

La Philo Suprême prie ses adhérents (hommes ou dames), et toutes personnes qui pourraient se joindre à elle, d'assister aux obsèques de son regretté collègue, M<sup>lle</sup> Marie LANG, décédée à l'âge de 30 ans, en son domicile, 2, rue Simonin (quartier d'Aubert). Un avis ultérieur fera connaître l'heure des obsèques.

